

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 733

11 avril 2006

SOMMAIRE

Administration et Finance S.A., Luxembourg	35174	xembourg	35146
AEG Anglo Battery Holdings S.A., Luxembourg . .	35176	Invesco GT Continental European Management	
Ancienne EFG S.A., Luxembourg	35155	S.A., Luxembourg	35146
Arma S.A., Luxembourg	35181	Invesco Maximum Income Management S.A., Lu-	
Auberge de la Gaichel, S.à r.l., Gaichel-Eischen . .	35145	xembourg	35149
Blunit International S.A., Luxembourg	35181	Italimpex S.A., Luxembourg	35151
CA.P.EQ. Natexis S.A., Luxembourg	35153	Kelena Holding S.A., Luxembourg	35181
Camena, S.à r.l., Luxembourg	35145	Kelena Holding S.A., Luxembourg	35182
Capellen Services, S.à r.l., Luxembourg	35167	L.O.-Invest S.A., Luxembourg	35156
Cartercom Holding, S.à r.l., Luxembourg	35159	L.O.-Invest S.A., Luxembourg	35156
Centaurus Logistics S.A., Luxembourg	35179	M&G Europe, S.à r.l., Luxembourg	35157
Centaurus Logistics S.A., Luxembourg	35180	Marielux Building S.A., Luxembourg	35156
Colibri Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	35155	Matrix St Etienne Propco, S.à r.l., Luxembourg . .	35168
Comup, S.à r.l., Pétange	35180	Mondi Inflatable Packaging S.A., Luxembourg . . .	35180
Crigalex Luxembourg S.A., Luxembourg	35150	Mondi International, S.à r.l., Luxembourg	35178
Dana Services, S.à r.l., Mersch	35182	Mondi Investments, S.à r.l., Luxembourg	35181
DFC Management Corporation S.A., Luxembourg	35151	Navigator Invest & Trade Soparfi S.A., Luxem-	
Dyna +, S.à r.l., Walferdange	35182	bourg	35184
Dyna +, S.à r.l., Walferdange	35183	New Europe Property Holdings (Krakow) Residen-	
Eagle Holdings & Investments S.A., Luxembourg . .	35154	tial Holdings, S.à r.l., Luxembourg	35138
Eagle Holdings & Investments S.A., Luxembourg . .	35155	Nob Hill S.A., Luxembourg	35182
Eurocost International S.A., Luxembourg	35155	Octane Investments S.A., Luxembourg	35174
European Broker S.A. Luxembourg, Luxembourg.	35149	Olunex S.A., Luxembourg	35167
European Broker S.A. Luxembourg, Luxembourg.	35150	Orkenise Art, Luxembourg	35159
European Real Estate Management S.A., Luxem-		Quassia S.A., Luxembourg	35153
bourg	35157	Quassia S.A., Luxembourg	35153
Expanding International Finance S.A., Luxem-		Sayco Group S.A., Luxembourg	35167
bourg	35176	SOLUSA, Société Luxembourgeoise de Spécialités	
Felco S.A., Luxembourg	35153	Alimentaires et d'Articles de Bijouterie, S.à r.l.,	
Gedeam Investments Group Inc S.A., Luxem-		Luxembourg	35150
bourg	35175	Spring Multiple 2005 S.C.A., Luxembourg	35146
Gemini Logistics S.A., Luxembourg	35177	Spring Multiple 2005 S.C.A., Luxembourg	35148
Gemini Logistics S.A., Luxembourg	35178	Süd-Ost Finanz S.A., Luxembourg	35175
Info 2000 S.A., Luxembourg	35175	T.A.N. International S.A., Differdange	35178
(L')Intaille, S.à r.l., Dalheim	35181	Texaco Luxembourg S.A., Luxembourg	35174
International Financers (Luxembourg) S.A.H., Lu-		Travel International Company S.A., Luxembourg	35167
xembourg	35152	TrefilARBED Bissen S.A., Bissen	35150
International Financers (Luxembourg) S.A.H., Lu-		Vision Trust S.A., Luxembourg	35182
xembourg	35153	Yum! Restaurants International, S.à r.l., Luxem-	
Invesco GT Continental European Fund, Sicav, Lu-		bourg	35138

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 96.429.

—
EXTRAIT

Suite aux changements d'adresse de deux Administrateurs au sein de la société, il a été décidé de modifier comme suit:

- Madame Francesca Tirtiello, dont l'adresse est désormais 8-10, rue de la Confédération, CH-1204 Genève (Suisse).
- Monsieur Jan Rottiers, dont l'adresse est désormais 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (GDL).

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005718.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (KRAKOW) RESIDENTIAL HOLDINGS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 113.499.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twentieth of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

hereby represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a power of attorney given on December 6, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (KRAKOW) RESIDENTIAL HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) corporate units having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing

Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate units

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of corporate units

The Company shall have power to acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate unit capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles of Association shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.4 Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

8.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.6 Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signature of any manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.7 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.8 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.9 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of members

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of members

An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on first Thursday of June at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Members' voting rights

Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns.

Each member has voting rights commensurate to his corporate unit holding.

Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members' owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and payment

The appearing party, NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed, hereby declares that it subscribes and fully pays up the 500 (five hundred) ordinary corporate units having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per corporate unit, representing the total subscribed corporate capital of the Company in the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250 EUR).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Géraldine Schmit, company director, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri;

- Marjoleine Van Oort, company director, born in Groningen (The Netherlands), on February 28, 1967, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (KRAKOW) RESIDENTIAL HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.4 Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

8.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.7 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.8 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.9 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier jeudi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum, majorité

Les résolutions aux Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition**Art. 14. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée, déclare qu'elle souscrit et libère entièrement les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique, prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Madame Géraldine Schmit, company director, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Marjoleine Van Oort, company director, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. Stacchini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 73, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008263.3/242/434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CAMENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.310.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 8 décembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et M. Scott I. Kerr, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- M. Scott I. Kerr, résidant à Resahaugen 10A, 4100 Jorpeland, Norvège, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMENA, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006001.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AUBERGE DE LA GAICHEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel-Eischen, Maison 7.

R. C. Luxembourg B 111.005.

Constituée par acte authentique de maître Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, le 27 septembre 2005, non publié à ce jour.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 19 décembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 19 décembre 2005 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Nomination à dater de ce jour au poste de gérant technique pour l'exercice de l'activité de débit de boissons alcooliques et non alcooliques, de Madame Jacquemin Claudine, hôtelière-restauratrice, née à Luxembourg le 26 août 1957, épouse de Monsieur Gaul Michel, demeurant à L-8469 Gaichel-Eischen, Maison 5, et ce pour une durée indéterminée.

- Le mandat ainsi conféré au gérant technique ne lui octroie pas le droit d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

M. Gaul

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006040.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.109.

L'adresse de Messieurs Paul Kilcullen et Peter Carroll, administrateurs de la société INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A., a été modifiée comme suit:

George's Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland.

Pour INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02844. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(006005.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

L'adresse de Monsieur Paul Kilcullen, administrateur de la société INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND a été modifiée comme suit:

George's Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland.

Pour INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02842. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(006008.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 107.392.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette,

agissant en vertu des décisions de SPRING MULTIPLE, S.à r.l., Gérant Commandité de la société, prises en date du 29 décembre 2005, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A., société en commandite par actions, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 107.392,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 848 du 6 septembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1385 du 14 décembre 2005 et en date de ce jour, non encore publiés au Mémorial C.

II) Suite aux réductions de capital intervenues suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date de ce jour, la Société a un capital émis d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) représenté par une (1) Action de Gérant Commandité (ci-après «l'Action de Gérant Commandité»), ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).

Aux termes de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé de cent vingt millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (120.218.498,75 EUR) divisé en:

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe J ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe L ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe M ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe N ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe O ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe P ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe R ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- six millions (6.000.000) Actions de Commanditaire de classe S ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,
- cent cinquante mille (150.000) Actions de Gérant Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, et
- vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le Gérant Commandité est autorisé par la présente à émettre de nouvelles Actions de Commanditaire de classes A, B, C, D, E, F, H, I, J, L, M, N, O, P, R et S et des Actions de Gérant Commandité avec ou sans prime d'émission (ces primes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du prix d'émission) afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant maximal du capital autorisé, en une ou en plusieurs fois, à sa discrétion sous réserve des autres dispositions des présents Statuts et à accepter la souscription de telles Actions pendant une période déterminée telle que prévue par l'article 32 (5) de la Loi.

Le total de ces primes d'émission est alloué à une réserve extraordinaire, qui, sur résolution des Actionnaires prise en assemblée générale et avec l'accord du Gérant Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires. Le Gérant Commandité pourra décider que le rachat des Actions de Commanditaire sera effectué en tout ou en partie au moyen de ces primes d'émission.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Actions de Commanditaire et des Actions de Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles Actions de Commanditaire et des Actions de Gérant Commandité durant la période mentionnée ci-dessus sans droit préférentiel de souscription pour les Actionnaires existants.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Gérant Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence d'un montant de 939.416,25 EUR (neuf cent trente-neuf mille quatre cent seize euros et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents) à 939.417,50 EUR (neuf cent trente-neuf mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents) par l'émission de 1.572 (mille cinq cent soixante-douze) actions nouvelles de commanditaire de classe A, 557.828 (cinq cent cinquante-sept mille huit cent vingt-huit) actions nouvelles de commanditaire de classe B, 13.126 (treize mille cent vingt-six) actions nouvelles de commanditaire de classe C, 479 (quatre cent soixante-dix-neuf) actions nouvelles de commanditaire de classe D, 8.574 (huit mille cinq cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe E, 2.665 (deux mille six cent soixante-cinq) actions nouvelles de commanditaire de classe F, 3.024 (trois mille vingt-quatre) actions nouvelles de commanditaire de classe H, 11.531 (onze mille cinq cent trente et un) actions nouvelles de commanditaire de classe I, 6.124 (six mille cent vingt-quatre) actions nouvelles de commanditaire de classe J, 94.263 (quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-trois) actions nouvelles de commanditaire de classe L, 8.674 (huit mille six cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe N, 10.142 (dix mille cent quarante-deux) actions nouvelles de commanditaire de classe O, 4.897 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles de commanditaire de classe P, 24.374 (vingt-quatre mille trois cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe R et 4.260 (quatre mille deux cent soixante) actions nouvelles de commanditaire de classe S ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, à un prix d'émission de 10,00 EUR (dix euros) chacune résultant dans le paiement d'une prime d'émission totale de 6.575.913,75 EUR (six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent treize euros et soixante-quinze cents).

Le Gérant Commandité a décidé de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants aux fins de la présente augmentation de capital.

Les 1.572 (mille cinq cent soixante-douze) actions nouvelles de commanditaire de classe A, 557.828 (cinq cent cinquante-sept mille huit cent vingt-huit) actions nouvelles de commanditaire de classe B, 13.126 (treize mille cent vingt-six) actions nouvelles de commanditaire de classe C, 479 (quatre cent soixante-dix-neuf) actions nouvelles de commanditaire de classe D, 8.574 (huit mille cinq cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe E, 2.665 (deux mille six cent soixante-cinq) actions nouvelles de commanditaire de classe F, 3.024 (trois mille vingt-quatre) actions nouvelles de commanditaire de classe H, 11.531 (onze mille cinq cent trente et un) actions nouvelles de comman-

ditaire de classe I, 6.124 (six mille cent vingt-quatre) actions nouvelles de commanditaire de classe J, 94.263 (quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-trois) actions nouvelles de commanditaire de classe L, 8.674 (huit mille six cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe N, 10.142 (dix mille cent quarante-deux) actions nouvelles de commanditaire de classe O, 4.897 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles de commanditaire de classe P, 24.374 (vingt-quatre mille trois cent soixante-quatorze) actions nouvelles de commanditaire de classe R et 4.260 (quatre mille deux cent soixante) actions nouvelles de commanditaire de classe S ont été entièrement souscrites et libérées.

Les montants de 939.416,25 EUR (neuf cent trente-neuf mille quatre cent seize euros et vingt-cinq cents) en capital et EUR 6.575.913,75 (six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent treize euros et soixante-quinze cents) en prime d'émission, totalisant EUR 7.515.330 (sept millions cinq cent quinze mille trois cent trente euros), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social (1^{er} alinéa).** La Société a un capital émis de EUR 939.417,50 (neuf cent trente-neuf mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents) divisé en:

- 1 Action de commandité (ci-après «l'Action de Gérant Commandité») détenue par le Gérant Commandité,
 - 1.572 Actions de commanditaire de classe A,
 - 557.828 Actions de commanditaire de classe B,
 - 13.126 Actions de commanditaire de classe C,
 - 479 Actions de commanditaire de classe D,
 - 8.574 Actions de commanditaire de classe E,
 - 2.665 Actions de commanditaire de classe F,
 - 3.024 Actions de commanditaire de classe H,
 - 11.531 Actions de commanditaire de classe I,
 - 6.124 Actions de commanditaire de classe J,
 - 94.263 Actions de commanditaire de classe L,
 - 8.674 Actions de commanditaire de classe N,
 - 10.142 Actions de commanditaire de classe O,
 - 4.897 Actions de commanditaire de classe P,
 - 24.374 Actions de commanditaire de classe R, et
 - 4.260 Actions de commanditaire de classe S,
- ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

En plus du capital émis, les primes d'émission d'un montant total de 6.575.913,75 EUR (six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent treize euros et soixante-quinze cents) ont été payées sur les Actions de Commanditaire.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimées à environ soixante-dix-neuf mille six cents euros (79.600,- EUR).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 6 janvier 2006, vol. 914, fol. 24, case 7. – Reçu 75.153,30 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2006.

F. Kessler.

(009423.3/219/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 107.392.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2006.

F. Kessler.

(009424.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.885.

L'adresse de Messieurs Paul Kilcullen et Peter Carroll, administrateurs de la société INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., a été modifiée comme suit:

George's Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland.

Pour INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006011.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

EUROPEAN BROKER S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.701.

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN BROKER S.A. LUXEMBOURG (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.701,

constituée suivant acte notarié du 28 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 16 février 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1166 du 17 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jérôme Bach, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Danièle Seca, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Remouchamps, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4, premier alinéa des statuts de la Société par la suppression toute à la fin de cet alinéa des mots «dans tout le Benelux»;

- Fixation de la nouvelle adresse du siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Forum Royal 2^e étage).

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société par la suppression au premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts, des mots «dans tout le Benelux».

Le premier alinéa de cet article quatre (4) se lit désormais comme suit:

Art. 4. premier alinéa. «La société a pour objet un bureau de courtage en assurances par l'entremise de personnes physiques dûment agréées à cet effet ainsi que le conseil en entreprise.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social et de fixer la nouvelle adresse de la Société 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Forum Royal 2^e étage).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Bach, D. Seca, P. Remouchamps, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005, vol. 899, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(008378.3/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EUROPEAN BROKER S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(008379.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CRIGALEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.505.

RECTIFICATIF

Annule et remplace le bilan au 31 décembre 2004, déposé le 5 janvier 2006, sous la réf. LSO-BM01453.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006041.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TrefiARBED BISSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 7.368.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 décembre 2005

ad1) L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Edouard Feipel, administrateur.

Après avoir remercié l'administrateur démissionnaire pour les éminents services rendus à la société, elle décide de nommer Monsieur Patrick Müller, avec adresse professionnelle au Route de Finsterthal, L-7769 Bissen, en remplacement de ce dernier dont il achèvera le mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

G. Frantzen

Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006048.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SOLUSA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE SPECIALITES ALIMENTAIRES ET D'ARTICLES DE BIJOUTERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 19.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006078.3/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35151

DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.813.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par:

la société anonyme FIDALUX S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 29 novembre 2005, ci-annexée.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A. une société anonyme, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.813, a été constituée suivant acte notarié du 28 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1001 du 1^{er} juillet 2002, (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 24 février 2004.

2.- Que le capital social de la Société DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent dix (310) actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 899, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(008396.3/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(006083.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.340.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.340, constituée suivant acte notarié en date du 3 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 19 novembre 1987 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 10 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de la phrase précédente:

«Said company shall have its principal office in Luxembourg.»

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Version anglaise de l'article 11 des statuts:

«The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday in the month of October at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 899, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008405.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008408.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 85.816.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005 que le mandat du commissaire est confié à la société AUTONOME DE REVISION avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2006.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FELCO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006052.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

QUASSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 83.731.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006053.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

QUASSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 83.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006055.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CA.P.EQ. NATEXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.115.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration réuni au siège social le 21 décembre 2005

Le Conseil a décidé de nommer M. Simone Cimino, demeurant au 22, Via Frisi, I-20052 Monza, en tant que Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Jean de Séverac, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006101.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

EAGLE HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.903.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EAGLE HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.903, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 6 février 1988 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 16 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de la phrase précédente:

«Said company shall have its principal office in Luxembourg.»

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Version anglaise de l'article 11 des statuts:

«The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of April at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 899, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008410.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EAGLE HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008413.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ANCIENNE EFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 9.291.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005 que:

Messieurs: Elsen Gust
Maquet Mathis
Minden Ben
Zigrand Armand

demeurant tous à Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin,
sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.
Le mandat du commissaire est confié à la société AUTONOME DE REVISION avec siège à Luxembourg.
Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2006.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ANCIENNE EFG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006056.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

**COLIBRI HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. QUANTUMI S.A.)**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.471.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 novembre 2005 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006062.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

EUROCOST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 67.591.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2005

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2005. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour la société

Le président du bureau

MIDEV S.A.

E. Verdini

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006126.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35156

L.O.-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(006072.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

L.O.-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(006075.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MARIELUX BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.551.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LOWELL SERVICES INC., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, représenté aux présentes par Monsieur Benoît Duvieusart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 5 décembre 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme MARIELUX BUILDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 31.551, a été constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 31 du 25 janvier 1990;
- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, par acte du même notaire, en date du 15 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1505 du 18 octobre 2002;
- que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;
- que la société LOWELL SERVICES INC., est devenue propriétaire de la totalité des actions et qu'elle a décidé de dissoudre la société d'une manière anticipée;
- que, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2004, l'actionnaire unique approuve le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à cet exercice;
- que l'actionnaire unique approuve le bilan intérimaire établi au 15 décembre 2005 comme constituant l'inventaire des actifs et passifs de la société à cette date;
- que par la présente, l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- que l'activité de la société a cessé, qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute et notamment les frais relatifs au présent acte;
- que partant, la liquidation de la société est à considérer comme réalisée et clôturée, et qu'il n'y a pas de raison de nommer un liquidateur;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la société qui seraient restitués par le domiciliataire seront conservés pendant la durée de cinq ans au n° 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre.

Puis le comparant présente au notaire les certificats d'actions au porteurs représentatifs des 1.250 actions représentant l'intégralité du capital de la société, en vue de leur annulation.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

G. Lecuit.

(008491.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.973.

Extrait des Minutes du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 décembre 2005

Au Conseil d'Administration de EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer M. Fabio Gaggini en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Fabio Gaggini, Administrateur-Délégué;

- TCG GESTION S.A., Administrateur;

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur.

Il est rappelé que leurs mandats devront être renouvelés lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice social 2010.

Luxembourg, le 21 décembre, 2005.

TCG GESTION S.A. / LUXEMBOURG CORPORATION CORNPANY S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006091.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

M&G EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 13,000.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.338.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MOSSI E GHISOLFI FINANZIARIA, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Tortona (AL) CAP 15057, Località Ribrocca, Italy, registered under the number 226366,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tortona (Italy) on December 6, 2005.

The said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) pursuant to a transfer agreement dated November 29, 2005, MOSSI E GHISOLFI FINANZIARIA, S.r.l. has become the sole shareholder (the Sole Shareholder) of M&G EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 86.338, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 dated June 11, 2002 (the Company);

(ii) the share capital of the Company is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) divided into thirteen (13) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each;

(iii) the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and act as liquidator;

(iv) the Sole Shareholder, in its capacity as legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

(v) the Company be thus liquidated and that the liquidation be closed;

(vi) full discharge be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate for the period starting January 1, 2005 and ending December 19, 2005;

(vii) full discharge be granted to the statutory auditor of the Company for the exercise of its mandate for the period starting January 1, 2005 and ending December 19, 2005 and to the réviseur of the Company for the exercise of its mandate for the period starting January 1, 2005 and ending December 19, 2005; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at Tortona (AL) CAP 15057, Località Ribrocca, Italie.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MOSSI E GHISOLFI FINANZIARIA, S.r.l., une société établie sous les lois italiennes, ayant son siège social à Tortona (AL) CAP 15057, Località Ribrocca, Italie,

ici représenté par M. Xavier Nevez, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Tortona (Italie), en date du 16 novembre 2005 et donnée à Tortona (Italie), en date du 6 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) suivant un acte de transfert de parts sociales en date du 29 novembre 2005, MOSSI E GHISOLFI FINANZIARIA, S.r.l. est devenu l'associé unique (l'Associé Unique) de M&G EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.338, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 883 daté du 11 juin 2002 (la Société);

(ii) le capital social de la Société s'élève à treize mille euros (EUR 13.000,-) divisé en treize (13) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

(iii) l'Associé Unique décide de liquider la Société avec effet immédiat et d'agir comme liquidateur;

(iv) l'Associé Unique, en sa capacité de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

(v) la Société est ainsi liquidée et la liquidation est clôturée;

(vi) pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période commençant le 1^{er} janvier 2005 et terminant le 19 décembre 2005;

(vii) pleine et entière décharge est accordée au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat pour la période commençant le 1^{er} janvier 2005 et terminant le 19 décembre 2005 et pleine et entière décharge est accordée au réviseur de la Société pour l'exercice de son mandat pour la période commençant le 1^{er} janvier 2005 et terminant le 19 décembre 2005; et

(viii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au Tortona (AL) CAP 15057, Località Ribrocca, Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte en langue anglaise et suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008600.3/242/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

35159

ORKENISE ART, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 25 mai 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seeing privé au siège social le 25 mai 2005, que:

L'assemblée nomme la société FIDUCIAIRE INTENATIONAL RYMARZ (F.I.R.E.C.C.) EXPERTISE COMPTEABLE, CONSEIL, S.à r.l. du mandat, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée prend acte de la prolongation du mandat de la société PARGESTION S.A. en tant qu'administrateur au sein de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

L'assemblée prend acte de la prolongation des mandats de la société MCL INTERNATIONAL CORPORATION en tant qu'administrateur et administrateur délégué au sein de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Tous les mandats prendront fin à l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006176.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CARTERCOM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.586.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CALDWELL, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,
here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 15, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CARTERCOM HOLDING, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.3. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to other companies of the group to which the Company is a member. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies of the group to which the Company is a member and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies of the group to which the Company is a member.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by four hundred (400) Class A ordinary shares (the Class A Shares) and one hundred (100) Class B ordinary shares (the Class B Shares) in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up. Each Class A Share and Class B share shall have equal rights.

In these Articles, the term «shares» refers to the Class A Shares and the Class B Shares.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for:

- (a) the Class A Shares (the Class A Share Premium Reserve Account); and
- (b) the Class B Shares (the Class B Share Premium Reserve Account),

each in EUR, and there shall be recorded to each account, the amount or value of any premium paid up on such shares. Amounts so recorded to these share premium reserve accounts will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.3. The Company shall maintain a dividend reserve account for:

- (a) the Class A Shares (the Class A Dividend Reserve Account); and
- (b) the Class B Shares (the Class B Dividend Reserve Account),

each in EUR, and there shall be recorded to each account, the amount or value of any dividend declared but unpaid and accruing to such shares. Subject to the provisions of article 15., amounts so recorded to these dividend reserve accounts will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Subject to the provisions of article 15.2., Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. Upon redemption of its shares, any shareholder shall be entitled to be paid the sum of the par value per share plus a pro rata part of the share premium exclusively attributed to such share plus any declared but unpaid dividends.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. The board of managers may adopt internal rules, which may not conflict with these Articles, to govern their internal decision making process, including conflict of interest rules. The managers shall observe such internal rules. However, non-observance of such internal rules shall not affect the rights and obligations of the Company or third parties.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Distribution of reserves

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of May of each year and end on the 30th of April of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph, the holders of shares shall be entitled to a 6% dividend (the 6% Dividend) equal to 6% of the sum of the par value per share plus a pro rata part of the share premium exclusively attributed to such share and not repaid, plus any declared but unpaid dividends with respect to the outstanding shares during the accounting year in respect of which the dividend is declared. If in any accounting year the net profits are insufficient to meet the entitlement described in the first sentence of this article, then such entitlement shall be met out of the net profits of future accounting years, on a compounded basis. The entitlement in respect of the oldest accounting year shall be met first.

The 6% Dividend shall be paid prior to the distribution of other dividends and prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law.

15.3. Each Class A Share and each Class B Shares shall be entitled to the same portion of the surplus net profit after allocation of net profit to the statutory reserve and after declaration of the 6% Dividend. Without prejudice to the above, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.4. Interim dividends (the Interim Dividends) may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) subject to article 15.5., the decision to pay Interim Dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners upon proposal by the board of managers;

(iv) Interim Dividends shall be paid pro rata to the shares;

(v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.5. If there is more than one shareholder, the decision to pay the 6% Dividend or an Interim Dividend to one or several classes of shares is taken by majority decision of the general meeting of shareholders.

15.6. Each shareholder who is entitled to receive a 6% Dividend or, as the case may be, an Interim Dividend may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 16. Distribution of reserves

16.1. The general meeting of shareholders has discretionary power to pay out accrued dividends. However, the payment of dividends out of the Class A Dividend Reserve Account or the Class B Dividend Reserve Account respectively requires the approval of the holders of the Class A Shares and the holders of Class B Shares respectively.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to repay share premium. However, the repayment of share premium out of the Class A Share Premium Reserve Account or the Class B Share Premium Reserve Account respectively requires approval of the holders of the Class A Shares and the holders of Class B Shares respectively.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17.3. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to distribute to the shareholders any declared but unpaid dividends, thereafter to reimburse to the holders of shares the total contribution (capital plus share premium) paid up with respect to such shares, and the balance shall be paid to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on April 30, 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, CALDWELL, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all four hundred (400) Class A shares and one hundred

(100) Class B shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Johannes M. van Tilburg, company manager, born on May 30, 1959 in Hilversum, the Netherlands, residing at Baambrugse Zuwe 210-A, 3645 AM, Vinkeveen, The Netherlands.
2. The registered office of the Company is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CALDWELL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représenté par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CARTERCOM HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à d'autres sociétés faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société du groupe auquel la Société fait partie et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société du groupe auquel la Société fait partie.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par quatre cents (400) parts sociales ordinaires de Classe A (les Parts de Classe A) et cent (100) parts sociales ordinaires de Classe B (les Parts de Classe B) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts de Classe A et les Parts de Classe B auront les mêmes droits.

Au sein des Statuts, le terme «parts sociales» englobe les Parts de Classe A et les Parts de Classe B.

5.2. La Société devra conserver un compte de réserve de prime d'émission pour:

(a) les Parts de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts de Classe A); et

(b) les Parts de Classe B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts de Classe B),

chaque compte étant tenu en euros, et il sera enregistré pour chaque compte, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée pour telle catégorie de parts sociales. Les montants ainsi inscrits dans le compte de réserve correspondant constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.3. La Société devra conserver un compte de réserve de dividende pour:

(a) les Parts de Classe A (le Compte de Réserve de Dividende des Parts de Classe A); et

(b) les Parts de Classe B (le Compte de Réserve de Dividende des Parts de Classe B),

chaque compte étant tenu en euros, et il sera enregistré pour chaque compte, le montant ou la valeur de tout dividende déclaré mais non payé et se cumulant pour telle catégorie de parts sociales. Sous réserve des dispositions de l'article 15., les montants ainsi inscrits dans le compte de réserve correspondant constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi. En cas de rachat, chaque associé recevra la somme de la valeur nominale par part sociale ainsi qu'une part calculée au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué aux dites parts sociales ainsi que tout dividende déclaré mais non payé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

9.8. Le conseil de gérance pourra adopter des règles internes, ne pouvant pas être en contradiction avec ces Statuts, en vue de régir le processus de décision du conseil de gérance, comprenant notamment des règles de conflits d'intérêts. Les gérants devront observer ces règles internes. Toutefois, la non-observation de ces règles internes ne pourra en aucun cas affecter les droits et obligations de la Société ou des tiers.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Distribution des réserves

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve légale de la manière prévue au paragraphe précédent, les associés recevront un dividende de 6% (le Dividende de 6%) équivalent à 6% de la somme de la valeur nominale par part sociale ainsi qu'une part calculée au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué aux dites parts sociales et non repayée ainsi que tout dividende déclaré mais non payé quant aux parts sociales en circulation au cours de l'exercice social pendant lequel ledit dividende a été déclaré. Si au cours d'un exercice social les bénéfices nets sont insuffisants pour effectuer la distribution du Dividende de 6%, cette distribution sera alors effectuée sur les bénéfices nets des exercices sociaux suivants sur une base cumulative. Ladite distribution sera effectuée en priorité pour les exercices sociaux les plus anciens.

Le Dividende de 6% sera payé avant distribution de tout autre dividende et avant toute affectation du bénéfice net à quelque réserve que ce soit autres que les réserves prévues par la Loi.

15.3. Les Parts de Classe A et les Parts de Classe B recevront la même part du solde restant du bénéfice net annuel après affectation à la réserve légale et déclaration du Dividende de 6%. Sous réserve de ce qui précède, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.4. Des dividendes intérimaires (les Dividendes Intérimaires) pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les Dividendes Intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance;
- (iv) les Dividendes Intérimaires seront payés au pro rata des parts sociales;
- (v) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.5. En cas de pluralité d'associés, la décision de payer le Dividende de 6% ou un Dividende Intérimaire à une ou plusieurs classes de parts sociales doit être adoptée à la majorité dans chaque classe de parts sociales.

15.6. Chaque associé devant recevoir le Dividende de 6% ou, le cas échéant, un Dividende Intérimaire peut décider que ledit dividende soit reporté et payé à une date ultérieure.

Art. 16. Distribution des réserves

16.1. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de payer des dividendes accumulés. Cependant, le paiement de dividendes à partir du Compte de Réserve de Dividende des Parts de Classe A ou du Compte de Réserve de Dividende des Parts de Classe B respectivement requiert en plus l'approbation des associés détenant des Parts de Classe A et des associés des Parts de Classe B respectivement.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de repayer la prime d'émission. Cependant, le repaiement de la prime d'émission à partir du Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts de Classe A ou du Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts de Classe B respectivement requiert en plus l'approbation des associés détenant des Parts de Classe A et des associés des Parts de Classe B respectivement.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera en premier lieu utilisé pour distribuer aux associés les dividendes déclarés mais non payés, ensuite pour rembourser aux associés le montant total de leur apport (capital plus prime d'émission) effectué en rapport avec lesdites parts sociales, le solde restant étant attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 avril 2006.

Souscription - Libération

CALDWELL, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 400 Parts de Classe A et les 100 Parts de Classe B par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Johannes M. van Tilburg, administrateur de société, né le 30 mai 1959 à Hilversum, Pays-Bas, résidant à Baambrugse Zuwe 210-A, 3645 AM, Vinkeveen, Pays-Bas.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 83, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009222.3/242/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

SAYCO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.770.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006121.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

OLUNEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.407.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour OLUNEX S.A.

Signature

(006122.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.889.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

(006128.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CAPELLEN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 69.621.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(006144.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MATRIX ST ETIENNE PROPCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.592.

STATUTES

In the year two thousand five on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

MATRIX ST ETIENNE HOLDCO, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, hereby represented by one of its managers, Mr Hille-Paul Schut, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination MATRIX ST ETIENNE PROPCO, S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares**6.1. Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1. Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors (*gérants*). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3. A director may be revoked *ad nutum* with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3. Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 5 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2. Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
MATRIX ST ETIENNE HOLDCO, S.à r.l.	500	12,500	100
Total	500	12,500	100

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following directors:

- Mr Ian Blake, with professional address at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom.
- Mr Hille-Paul Schut, residing at 39, rue Anatole France, L-1530, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Michel van Krimpen, residing at 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

MATRIX ST ETIENNE HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance à ses filiales ou sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: MATRIX ST ETIENNE PROPCO, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1. Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 17 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social
MATRIX ST ETIENNE HOLDCO, S.à r.l..	500	12.500	100
Total	500	12.500	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.250,-.

Résolutions de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Ian Blake, avec adresse professionnelle à One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Royaume-Uni,
 - Monsieur Hille-Paul Schut, demeurant au 39, rue Anatole France, L-1530, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Monsieur Michel van Krimpen, demeurant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.-P. Schut, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 84, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009267.3/242/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

OCTANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 58.370.

—
DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 22 décembre 2005 que:

- la liquidation de la Société est clôturée et la Société a cessé d'exister,
- les documents sociaux de la Société resteront pour une période de 5 ans aux bureaux de MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006139.3/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TEXACO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 4.427.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(006147.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ADMINISTRATION ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.283.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour ADMINISTRATION ET FINANCE S.A.

Signature

(006149.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A.

Signature

(006153.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SÛD-OST FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006163.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INFO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.370.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INFO 2000 S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg-Ville,

constituée suivant acte notarié du 15 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 2 septembre 1999, (ci-après dénommée «la Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.370.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriano Castrovinci, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société INFO 2000 S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-J. Scherer, B.D. Klapp, A. Castrovinci, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008508.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EXPANDING INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPANDING INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(006168.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AEG ANGLO BATTERY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 31.998.

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 7 octobre 2003, PIM GOLDBY S.C. avec adresse professionnelle au 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 7 octobre 2003 et M. Arjan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de PIM GOLDBY S.C., avec effet au 7 octobre 2003 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fay Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006182.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GEMINI LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.999.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEMINI LOGISTICS S.A., Société Anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, n° 758 du 29 juillet 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.999 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Falconi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick-Gwénolé Lestienne, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de M. Paul Huyghe en sa qualité d'Administrateur de la Société.
2. Requalification des Administrateurs en Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B et détermination de la durée de leur mandat.
3. Modification des Statuts de la Société afin de refléter la résolution à prendre en vertu du point 2. de l'ordre du jour, notamment par modification des articles 10, 12 et 18.
4. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter la démission de M. Paul Huyghe en sa qualité d'Administrateur de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de requalifier, avec effet en date des présentes, les Administrateurs de la façon suivante:

- (i) est nommé Administrateur de Catégorie A:
 - M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965 à Vilvoorde (Belgique), demeurant à Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos (Belgique); et
- (ii) sont nommés Administrateurs de Catégorie B:
 - M. Francis Hendrickx, né le 6 avril 1971 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant à Koningslaan 141/21, 8300 Knokke-Heist (Belgique); et
 - M. Jan Van Lancker, né le 22 février 1966 à Gand (Belgique), demeurant à Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique), pour un mandat d'une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier les Statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente et de modifier les articles suivants comme suit:

- (i) insertion d'un nouvel alinéa troisième à l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration. (alinéa troisième).** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).»

- (ii) modification de l'alinéa quatrième de l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration. (alinéa quatrième).** En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur apparte-

nant à la même catégorie d'Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur désigné ainsi, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.»

(iii) modification du premier alinéa de l'article 12 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 12. Processus décisionnel. (alinéa premier).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée, ou si un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires, ladite majorité doit inclure au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.»

(iv) insertion d'un second alinéa à l'article 18. a) des statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 18. a) Représentation de la Société - Conseil d'Administration. (alinéa second).** Si toutefois l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B, vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, dans tous actes, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Falconi, P.-G. Lestienne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 899, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008512.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

GEMINI LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008513.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

T.A.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Differdange, 27-29, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 74.944.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BJ01939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 58.464.

Extrait des résolutions prises par les Gérants de la société en date du 22 septembre 2005

- Les démissions de M. Kurt Mitterböck avec adresse privée au 5 Haidmuehlstrasse, Hausmening, A-3363 Autriche, M. David Andrew Hathorn avec adresse privée au 17B Springhill Road, Riverclub 2149, Afrique du Sud et Mme Jacqueline Anne Thompson avec adresse privée au 16, rue des Grottes, L-1644 Luxembourg du conseil d'administration de la société a été acceptée et prendra effet à partir du 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fay Adams

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006215.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CENTAURUS LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.990.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CENTAURUS LOGISTICS S.A., Société Anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, n° 761 du 29 juillet 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.990 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Falconi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick-Gwénolé Lestienne, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de M. Paul Huyghe en sa qualité d'Administrateur de la Société.
2. Requalification des Administrateurs en Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B et détermination de la durée de leur mandat.
3. Modification des Statuts de la Société afin de refléter la résolution à prendre en vertu du point 2. de l'ordre du jour, notamment par modification des articles 10, 12 et 18.
4. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter la démission de M. Paul Huyghe en sa qualité d'Administrateur de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de requalifier, avec effet en date des présentes, les Administrateurs de la façon suivante:

- (i) est nommé Administrateur de Catégorie A:
 - M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965 à Vilvoorde (Belgique), demeurant à Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos (Belgique); et
- (ii) sont nommés Administrateurs de Catégorie B:
 - M. Francis Hendrickx, né le 6 avril 1971 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant à Koningslaan 141/21, 8300 Knokke-Heist (Belgique); et
 - M. Jan Van Lancker, né le 22 février 1966 à Gand (Belgique), demeurant à Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique), pour un mandat d'une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier les Statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente et de modifier les articles suivants comme suit:

- (i) insertion d'un nouvel alinéa troisième à l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration. (alinéa troisième).** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).»

modification de l'alinéa quatrième de l'article 10 des statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration. (alinéa quatrième).** En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur appartenant

nant à la même catégorie d'Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur désigné ainsi, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.»

modification du premier alinéa de l'article 12 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 12. Processus décisionnel. (alinéa premier).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée, ou si un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires, ladite majorité doit inclure au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.»

insertion d'un second alinéa à l'article 18. a) des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 18. a) Représentation de la Société - Conseil d'Administration. (alinéa second).** Si toutefois l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B, vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, dans tous actes, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Falconi, P.-G. Lestienne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 899, fol. 90, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008514.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CENTAURUS LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008515.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

COMUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 101.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MONDI INFLATABLE PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 100.675.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} août 2005, M. A.C.W. King avec adresse privée au 28, Burwood Park Road, Walton-on-Thames, Surrey, KT12 5LG a été nommé au conseil d'administration de la société avec effet au 1^{er} août 2005 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006 et la démission de Mme J. Thompson avec adresse privée au 16, rue des Grottes, L-1644 Luxembourg du conseil d'administration de la société a été acceptée et a pris effet le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fay Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006222.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

L'INTAILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 8, Waldbriedemeserstrooss.
R. C. Luxembourg B 97.516.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09054, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006178.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.902.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006179.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.328.

La situation comptable au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03851, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006181.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.433.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(006183.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MONDI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 109.762.

Par décision du Conseil de Gérance en date du 1^{er} août 2005, M. Andrew Charles Wallis King avec adresse professionnelle au 28, Burwood Park Road, Walton-on-Thames, Surrey, KT12 5LG Grande-Bretagne à été nommé au Conseil de Gérance de la société avec effet au 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fay Adams

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006202.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.328.

La situation comptable au 31 décembre 2003, enregistrée à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03855, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006185.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DANA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 71.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(006187.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NOB HILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.115.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOB HILL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(006189.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

VISION TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 66.775.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(006195.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DYNA +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 103.707.

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Laetitia Hanssens, consultante, née à Bruxelles, le 25 janvier 1978, demeurant au 31, rue du Centre à Frassem, Belgique,

ici représentée par Monsieur Guy Wyvekens, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Frassem, Belgique, le 24 décembre 2005.

2) Monsieur François Motte, administrateur de sociétés, né à Bruxelles, le 16 novembre 1966, demeurant à B-1380 Lasnes, route d'Ottignies, 86.

3) Monsieur Guy Wyvekens, administrateur de sociétés, né à Bruxelles, le 19 août 1964, demeurant à B-1380 Lasnes, rue Haute 30.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante sub 1) est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DYNA +, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 14 du 7 janvier 2005.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent trente-huit (238) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur François Motte, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de cinq mille neuf cent cinquante (EUR 5.950,-) euros, ce dont quittance.

- Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent trente-sept (237) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Guy Wyvekens, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de cinq mille neuf cent vingt-cinq (EUR 5.925,-) euros, ce dont quittance.

- Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par sa gérante Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée.

- Suite aux cessions qui précèdent, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1) Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur François Motte, préqualifié, deux cent trente-huit parts sociales	238
3) Monsieur Guy Wyvekens, préqualifié, deux cent trente-sept parts sociales	237
Total: cinq cents parts sociales	500

Les nouveaux associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la fabrication, la transformation, l'import/export et la distribution de compléments alimentaires, nutriments, vitamines, produits de phytothérapie et tout ce qui touche au monde de la santé dans le sens le plus large du terme.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-7501 Walferdange, 105, route de Diekirch.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Walferdange.»

Troisième résolution

La démission de la gérante Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu' à ce jour.

Quatrième résolution

Monsieur François Motte, préqualifié, est nommé comme nouveau gérant de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Wyvekens, F. Motte, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009168.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

DYNA +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 103.707.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 18 du 6 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(009169.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

NAVIGATOR INVEST & TRADE SOPARFI S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000.**Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 97.289.*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2005*

Démission d'un administrateur et administrateur-délégué:

Les démissions de Madame Sabine Marcou aux postes d'administrateur de la société ont été acceptées.

Nomination au poste d'administrateur:

A été nommé au poste d'administrateur de la société pour un terme prenant fin à l'expiration du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Hasan Kutlu, administrateur de sociétés,
né le 1^{er} septembre 1957 à Blankenberge (B),
demeurant à B-6001 Charleroi, rue de la Villette 11/12.

Reconduction du mandat d'un administrateur:

Le mandat d'administrateur de NATAL TRADING CORPORATION INC a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Démission du commissaire:

La démission de VERICOM S.A. au poste de commissaire de la société a été acceptée.

Nomination au poste de commissaire:

A été nommée au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011:

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l.,
ayant siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois,
R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour extrait
Signature

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration, le 17 octobre 2005

Nomination au poste d'administrateur-délégué:

A été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Madame Fabienne Chupin, Gérante,
née le 15 mars 1965 à Brugge (B),
demeurant à B-8000 Brugge, Boninvest 20.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04496. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(007292.3/1185/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.